

ASSEMBLEE PROVINCIALE SAISON 2011-2012

COMITE PROVINCIAL DU HAINAUT

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2011-2012

Arrêté en date du 25/04/2012

Assemblée Générale

L'assemblée générale des clubs se tiendra le **samedi 26/05/2012 à 10H00.**

Hall sportif, Sentier de l'Épée, 35 à 6040 Jumet

Accès : voir calendrier administratif matricule 0284 (Spirou Charleroi)

Ordre du Jour

2.1 Vérification des pouvoirs des délégués des clubs, de 09H30 à 10H00.

Rappel : un membre d'un club peut représenter celui-ci à l'Assemblée en **présentant** sa licence fédérale et la procuration signée par 2 des 4 membres de comité (voir article PA 43 et 77 du ROI).

2.2 Rapport du CP

2.3 Rapport Commission Technique et de propagande (CTPH)

2.4 Rapport Commission de Formation des Arbitres (CFA)

2.5 Rapport du Groupement des Parlementaires

2.6 Rapport des vérificateurs aux comptes

2.7 Interpellation(s)

2.8 PC89

2.9 Budget 2012-2013

2.10 Elections des nouveaux membres

2.11 Communication des représentants du Conseil d'Administration

2.12 Proclamation des résultats du championnat

2.13 Mise à l'honneur de membres fédéraux ou de clubs

2.14 Divers

2.15 Résultats des élections

Concerne les divers : les clubs désirant intervenir sont priés de formuler leurs questions relatives à chaque comité ou commission par écrit ou mail au secrétariat du CP pour le 18 mai 2012 au plus tard.

Rapport d'activités du Comité Provincial

1-Membres

Comité :

Président : NOTELAERS Christophe

Vice-Président : DELEPELAERE Jules

Secrétaire: SONVEAUX Robert

Trésorier : SONVEAUX Robert

Membres : CAPRON Lucienne, CRAPPE Christian, D'HAENE Dominique,
FARAONE Salvatore, LECOMTE André, MOSCIATTI Renzo,
TURRISI Joseph, VASSART Maurice

2-Répartition des tâches

Robert Sonveaux : Secrétariat du CP

Robert Sonveaux : Trésorerie du CP

Jules Delepelaere : Convocations des arbitres seniors + jeunes AWBB

Joseph Turrisi : Convocations des arbitres jeunes

Jules Delepelaere : Homologation des terrains (Charleroi – Centre – Mons)

Dominique D'Haene : Homologation des terrains (Hainaut occidental)
 Christian Crappe : Gestion des modifications au calendrier
 André Lecomte: Prise et communication des résultats seniors et jeunes
 Christophe Notelaers, Salvatore Faraone : Elaboration du calendrier des rencontres
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux, Jules Delepelaere, Christian Crappe : Calendrier administratif
 Christophe Notelaers, Robert Sonveaux : Relations avec la presse
 Christophe Notelaers : Classements seniors et jeunes
 Christophe Notelaers : Compensation en seniors et jeunes
 Jules Delepelaere : PC 1 + arbitres de niveau 1
 Jules Delepelaere : Contrôle des frais d'arbitrage + PC22
 Jules Delepelaere, Christian crappe, Maurice Vassart : Contrôle des feuilles
 Maurice Vassart : Application des amendes et contrôle des feuilles des -12 ans
 Jules Delepelaere, Joseph Turrisi : Contrôle présence des arbitres
 Commission Technique et de Propagande : Lucienne Capron (Présidente)
 Commission de Formation des Arbitres : Renzo Mosciatti (Président)
 Christophe Notelaers: Coupe du Hainaut seniors
 Salvatore Faraone : Coupe du Hainaut jeunes

3-Sortants et rééligibles

MM Jules Delepelaere, Robert Sonveaux, Renzo Mosciatti et André Lecomte.

4-Présences aux réunions

Arrêté le 25/04/2012. 2 réunions sont encore programmées pour le comité.

a) Comité

	Conv	Prés.	Exc.
Capron L.	7	7	0
Crappe C.	7	7	0
Delepelaere J.	7	7	0
D'Haene D.	7	5	2
Faraone S	7	4	3
Lecomte A.	7	7	0
Mosciatti R.	7	7	0
Notelaers C.	7	7	0
Sonveaux R	7	7	0
Turrisi J.	7	6	1
Vassart M.	7	7	0

b) Bureau

Capron L.	01	01	0
Crappe C.	31	31	0
Delepelaere J.	30	30	0
Notelaers C.	37	37	0
Sonveaux R.	37	37	0
Turrisi J.	34	34	0
Vassart M.	23	23	0

Toutes les absences sont excusées.

Une permanence de bureau sera assurée le mercredi jusque fin juin.

5-Le CP remercie le Service d'informations Sportives (SIS) pour la diffusion des résultats du championnat.

6-Le CP remercie également les secrétaires et dirigeants de clubs pour la bonne collaboration et le travail effectué pendant la saison 2011/2012.

Le Président
C. Notelaers

Le Secrétaire
R. Sonveaux

Rapport d'activités du Département Calendrier

Calendrier : Saison 2011-2012

Le calendrier des rencontres ainsi que la mise en forme des différentes grilles pour la compétition a été élaboré par Christophe Notelaers assisté de Salvatore Faraone.

Les dates pour le championnat et les coupes ont été approuvées par le CP.

Suite au vote des clubs lors de la dernière assemblée, le CP n'a pas fait imprimer de calendrier papier. La version électronique du calendrier administratif était disponible sur le site provincial.

557 équipes se sont inscrites dans le championnat provincial.

3 équipes ont déclaré forfait en seniors et **27** équipes ont déclaré forfait en jeunes en cours de saison.

Ceci nous permet de terminer le championnat de la façon suivante.

Dames :	Seniors	37	Pupilles	14
	Cadettes	10	Benjamines	15
	Minimes	12	Poussines	09

Messieurs	Seniors	105	Pupilles	61
	Juniors	31	Benjamins	65
	Cadets	27	Poussins	64
	Minimes	35	Pré poussins	30
			3 contre 3	12

D'où un nombre total de **527** équipes au niveau Provincial.

Avec l'apport des équipes inscrites en championnat FRBB et AWBB (**70**), nous comptabilisons un total de **597 équipes**.

Chaque club a consulté son calendrier sur le site provincial.

Une réunion de concertation avec les clubs s'est tenue fin juin.

Une mise à jour régulière du calendrier a eu lieu sur le site du CP Hainaut.

Le calendrier administratif était disponible sur le site provincial et était régulièrement mis à jour.

Le nouveau programme de gestion du calendrier mis en place en juillet 2009 a donné totale satisfaction cette saison. Afin d'encore l'améliorer, certains modules sont en cours de développement. La mise à jour chaque semaine des résultats et classements sur le site provincial s'est déroulée avec une grande satisfaction.

La communication des résultats malgré quelques retardataires (un petit effort pour la presse) s'est relativement bien déroulée.

Du 01 juillet 2011 au 25 avril 2012, le site provincial a reçu **301205** visites.

La mise à jour du site permet une visualisation de vos besoins tant pour l'information que la compétition.

Les résultats des jeunes ainsi que les classements sont mis à jour chaque semaine après la vérification des feuilles par le bureau du CP (le mercredi).

Le CP regrette les trop nombreux changements de calendrier (696 depuis août 2011 !) qui vous occasionnent énormément de frais (plus de 6500€ d'amendes rien que pour les forfaits généraux et les modifications au calendrier !). Un peu plus d'attention vous éviterait beaucoup de frais inutiles.

Pour la troisième fois, le CP a remis les trophées aux champions du Hainaut lors des dernières rencontres de championnat.

Ces coupes, remises aux champions de P1 (dames et messieurs) portent le nom de « Coupe Jean-Pierre Maes », à la mémoire de notre regretté président et ami.

Les coupes ont été remises au BF Montagnard B en dames et à l'Essor Charleroi B en messieurs par MM Notelaers et Sonveaux.

Le CP remercie les clubs pour leur collaboration tout au long de la saison.

Enfin, nous remercions la presse pour l'intérêt constant qu'elle porte chaque semaine au Basket-Ball dans notre province.

25/04/2012

Notelaers Christophe

Sonveaux Robert

Rapport d'activités – Contrôle des feuilles et présence des arbitres

Toutes les feuilles ont été contrôlées chaque semaine par le bureau (en particulier par MM Delepelaere, Crappe et Turrisi) :

Tous les « oublis » sont frappés d'une amende fixée au TTA.

Ex : l'article 28 : absence d'un délégué au terrain ;

l'article 66 : ne pas communiquer au responsable le résultat de la ou des rencontres ;

l'article 48 : ne pas envoyer la ou les feuilles dans le temps imparti ; omettre d'inscrire sur la feuille certains renseignements comme par exemple le n° du match... ;

l'article 16 : ne pas présenter à l'arbitre la CI ou le CM de joueurs.

D'autre part, les forfaits (article 73) sont trop nombreux surtout en fin de championnat et le nombre de coaches ne possédant pas de licence technique (LT) est en augmentation (article 35).

Enfin, la présence des arbitres dûment convoqués (article 22) est contrôlée ainsi que leurs frais de déplacement (article 47). Ces contrôles sont effectués par MM Delepelaere et Turrisi.

Chargé par le CP d'appliquer les amendes décidées chaque semaine par le bureau, les diverses infractions aux articles précédents ont donc été sanctionnées.

Beaucoup de ces manquements pourraient être facilement évités.

Bonnes vacances à tous et à la saison prochaine.

Maurice Vassart
18 avril 2012

Rapport d'activités des convocateurs

J'ai assisté dernièrement à un match de benjamins. Ce match était dirigé par deux arbitres débutants. Au bout de quelques minutes, l'un des arbitres (le plus jeune) siffle (valablement) une faute à un joueur bleu ; réaction énervée du coach, grondements parmi la vingtaine de supporters des bleus. Sur le terrain, les dix joueurs sont calmes et jouent. Deuxième puis troisième fautes pour les bleus. L'énervement monte, les insultes remplacent les grondements, le coach interpelle l'arbitre. Une maman s'agite, vocifère et menace le jeune arbitre (qui par après ne sifflera plus rien). Aucun discernement, aucune retenue, aucun respect, aucun fair-play chez ce coach, ces parents. Beaux exemples pour les jeunes joueurs.

Quant au jeune arbitre, je suis persuadé qu'il va beaucoup réfléchir et hésiter avant de reprendre le sifflet. Voilà une des raisons principales expliquant la carence de vocation pour l'arbitrage.

Ajoutons à cela la violence verbale, les bousculades, les gestes déplacés, les bagarres que nos arbitres en seniors doivent subir et réprimer tout au long du championnat. Le basket, comme le

football, est à l'image de notre société actuelle de plus en plus violente et irrespectueuse. Pourquoi respecterait-on un arbitre alors que l'on tue un juge, un policier, un conducteur de bus !! Malgré cela, les championnats seniors et jeunes se sont déroulés valablement, les arbitres étaient présents (aucun match seniors n'a été remis faute d'arbitre(s)).

Monsieur Turrisi et moi-même avons assuré l'arbitrage de ces matches et ce malgré les très, les trop nombreuses modifications des calendriers, le manque de disponibilités des arbitres (sur 120 arbitres provinciaux encore inscrits, 40 seulement sont arbitres de cadre), le manque de sérieux de certains d'entre eux.

Je voudrais terminer sur une note favorable : féliciter et remercier nos arbitres sexagénaires et quinquagénaires qui répondent (encore et toujours) présents pour siffler cinq, six rencontres (jeunes et seniors) chaque week-end. Bravo !! Sans eux pas de basket en provinciales hennuyères.

J. Delepelaere & J. Turrisi

Rapport d'activités - Changements aux calendriers et forfaits généraux

La saison qui se termine a vu un nombre considérable de demandes de modification du calendrier enregistrées après le 31 juillet 2011.

Près de 700 demandes ont été accordées à partir du 1er août 2011.

A signaler que cette année, aucune journée n'a été remise pour intempérie.

Les modifications intervenues avant le 31 juillet ne sont ni comptabilisées, ni taxées.

Pour rappel, toute demande de modification doit être accompagnée de l'accord de l'adversaire.

A défaut d'y répondre dans un délai de 7 jours, la modification a été accordée d'office.

On doit aussi déplorer un nombre trop important de déclarations de « Forfait général ».

Au cours de la saison, 30 équipes ont ainsi disparu de la compétition.

Il reste, à ce jour, 597 équipes en activité.

Les taxes ont été appliquées en tenant compte des remises par le Comté provincial ou par un Conseil judiciaire ou pour sélection en équipes provinciales, pour participation à d'autres compétitions (Coupes) et pour intempéries (dans la mesure où les délais impartis avaient été respectés).

Les tableaux ci-après reprennent les montants des taxes imputés pour les articles 59 et 74.

	Article 59	Article 74
Août 2011	274,00 €	538,20 €
Septembre 2011	765,00 €	533,60 €
Octobre 2011	713,10 €	69,60 €
Novembre 2011	560,20 €	162,40 €
Décembre 2011	540,50 €	162,40 €
Janvier 2012	734,50 €	148,60 €
Février 2012	838,80 €	0,00 €
Mars 2012	400,20 €	0,00 €
Avril 2012	134,40 €	0,00 €
	-----	-----
Totaux	4.960,70	1.614,80 €
	=====	=====

Soit un total général de 6.575,50 €

Lambusart, le 24 avril 2012

Le responsable,

Christian Crappe

Rapport d'activités de la Commission "Coupe du Hainaut"

Saison 2011-2012

Les Coupes du Hainaut ont été prises en charge par Mr Christophe Notelaers pour les catégories « séniors » et par Mr Salvatore Faraone pour les catégories « jeunes ».

Equipes Inscrites :

Dames : 29

Messieurs : 54

Jeunes filles : 44 dont Cadettes : 09 Minimes : 11 Pupilles : 11 Benjamines : 13

Jeunes garçons : 209 dont Juniors : 29 Cadets : 24 Minimes : 31 Pupilles : 38

Benjamins : 40 Poussins : 35

56 rencontres ont été programmées en catégorie « Dames ».

83 rencontres ont été programmées en catégorie « Messieurs ».

249 rencontres ont été programmées en catégories « Jeunes ».

4 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Dames » au premier tour.

5 forfaits généraux ont été enregistrés en catégorie « Messieurs » au premier tour.

9 forfaits ont été enregistrés en catégories « Jeunes ».

Les résultats et classements ont été publiés et mis à jour sur le site provincial par Mr Christophe Notelaers.

L'organisation des finales a été attribuée au club du RCBE2000 (1325) que nous tenons encore une fois à remercier et féliciter pour la parfaite organisation du week-end des 3 et 4 mars 2012.

Les challenges Marcel Romainville ont été remis au Fémina Docherie (Dames) et à la JS Stambruges (Messieurs).

Les prix du fair-play ont été attribués par le Conseil Judiciaire du Hainaut à Mlle N Chiavon (BCJS Estaimpuis) et à Mr L Duding (RBCJS Baulet).

Nous tenons également à remercier les convocateurs des arbitres, Messieurs Delepelaere et Turrisi, pour leur précieuse collaboration tout au long de cette épreuve ainsi que les membres des différents Comités de l'AWBB pour leur présence et leurs encouragements.

Merci enfin à tous les clubs de la province sans qui ces coupes ne pourraient exister ainsi qu'aux médias pour leur couverture de l'épreuve tout au long de cette compétition.

A la saison prochaine !

Salvatore Faraone et Christophe Notelaers

Règlements à approuver par l'Assemblée Provinciale :

Les adaptations par rapport à la saison dernière apparaissent en rouge.

Règlement de la Coupe du Hainaut "Seniors" 2012-2013

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut.
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut Seniors sont introduites à l'aide du formulaire annexé. Les clubs de 1ère provinciale "Dames" et "Messieurs" sont inscrits d'office. Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe participant au championnat provincial. Si un club possède plusieurs équipes, c'est toujours celle évoluant au niveau provincial le plus élevé ou l'équipe A qui est prise en considération.
- 3) Toutes les joueuses de 15 ans et plus/tous les joueurs de 16 ans et plus affiliés au club peuvent participer à la coupe du Hainaut Seniors, à condition de respecter le point 4.
- 4) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit(e) sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB en seniors, il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard 8 jours avant les 1/8èmes de finale.
Passé cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
Exception :
Lors du premier tour uniquement (1/16ème de finale ou poules éliminatoires), le point 4 ne sera pas d'application.
- 5) Les Coupes du Hainaut seniors se dérouleront suivant les règlements de l'A.W.B.B. à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Les 1/16èmes de finale se joueront en poules de 4 équipes (3 le cas échéant), chacune rencontrant les 3 (ou 2) autres suivant un programme prédéfini (tirage au sort lors des réunions calendriers).
Les équipes classées 1ère de chaque poule (en hommes) et les deux premières (en dames) seront qualifiées pour les 1/8èmes de finale.
Le club qui évolue en championnat dans une division inférieure, bénéficie d'un avantage de 5 points par division d'écart lorsqu'il joue à domicile et d'un avantage de 8 points par division d'écart lorsqu'il joue en déplacement.
Lorsque le club visité inverse son match et devient visiteur (avec accord écrit du club visiteur à l'origine), l'avantage est adapté en conséquence.
Les finales sont considérées comme se déroulant sur terrain neutre, l'avantage sera donc toujours de 5 points par division d'écart.
- 6) Une victoire vaut 3 points, une défaite 1 point, un forfait 0 point. Même pour un match de poule, il faut un vainqueur pour chaque match. En cas d'égalité, on jouera autant de prolongations que nécessaire pour départager les 2 équipes. L'équipe qui déclare ou est déclarée forfait pour un match du premier tour (poules éliminatoires) pour quelque raison que ce soit verra d'office les résultats des autres matches sanctionnés d'un score de forfait (sans amendes pour les matches joués ou à jouer) et ce afin de mettre tous les clubs de la poule sur un pied d'égalité quant à l'average. Même si le score de forfait est appliqué, les matches restants doivent être joués.

- 7) A l'issue du mini championnat du premier tour, si deux équipes sont à égalité, le résultat entre ces deux clubs sera déterminant.
Si plusieurs clubs terminent avec le même nombre de points, l'average général (à l'issue des deux ou trois rencontres) sera pris en considération (de l'average le plus positif au plus négatif).
Si l'average est identique, l'équipe qui aura inscrit le plus de points sera qualifiée.
- 8) Les frais d'arbitrage sont à charge du club visité. Ce club peut percevoir un droit d'entrée.
- 9) A partir des 1/8èmes de finale, les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP en réunion de Comité.
Ce tirage au sort détermine aussi quelle est l'équipe visitée.
- 10) Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes).
- 11) Les dates prévues pour les matches des différents tours sont fixées par le CP Hainaut en début de saison.
En principe, les dates choisies par le CP ne coïncideront jamais avec une journée normale de championnat.
Il est cependant possible que des matches de championnat déplacés soient prévus à ces dates.
Dans ce cas, c'est la Coupe qui reste prioritaire.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "seniors" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organiser sera fait via internet.
- 12) Les matches des tours précédant les demi-finales devront nécessairement se jouer à la date prévue ou à une date avancée; en accord avec son adversaire.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
- 13) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O. I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement correct de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 1.000€. Une amende de 2.000€ sera appliquée en cas de forfait en finale.
- 14) Un challenge sera attribué aux vainqueurs de la Coupe. Ces derniers en reçoivent la garde pour une durée d'un an. Il sera acquis définitivement en cas de victoires trois années successives ou cinq années non consécutives sur une période de dix ans (à partir de la première victoire). Les vainqueurs recevront à titre définitif une coupe souvenir.
Les clubs vainqueurs de la Coupe doivent remettre les challenges au responsable au plus tard 15 jours avant les finales.
- 15) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe).

Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.

- 16) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 17) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 18) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 26 mai 2012

Règlement de la Coupe du Hainaut "Jeunes" 2012-2013

- 1) Chaque saison, le CP Hainaut organise à l'intention des équipes féminines et masculines des Coupes du Hainaut "Jeunes".
- 2) Les inscriptions aux Coupes du Hainaut "Jeunes" sont introduites à l'aide du formulaire annexé.
Chaque club ne peut inscrire qu'une seule équipe par catégorie participant au championnat provincial.
- 3) Dès qu'un(e) joueur(se) a été inscrit sur la feuille pour jouer un match officiel de championnat régional AWBB/national FRBB (dans n'importe quelle catégorie jeunes ou seniors), il (elle) ne peut plus participer à la Coupe Provinciale.
Les clubs ayant des équipes évoluant en Provinciale et en AWBB/FRBB doivent fournir au responsable de la Coupe la liste des joueurs(ses) évoluant dans chaque catégorie au plus tard pour le premier week-end de championnat.
Passée cette date, les équipes dont les listes ne sont pas rentrées seront déclarées "forfait général".
En cas de modification en cours de saison, il y a lieu de prévenir le responsable de la Coupe AVANT le tour suivant. Une vérification des feuilles de matchs sera effectuée après chaque tour de Coupe. En cas de non respect des règles énoncées ci-avant, le forfait sera appliqué.
- 4) Les Coupes du Hainaut "Jeunes" se dérouleront par élimination directe suivant le règlement de l'A.W.B.B., à l'exception des dispositions particulières contenues dans le présent règlement.
Pour les catégories poussins, benjamins et benjamines, le règlement en vigueur pour le championnat 2012-2013 qui paraîtra sur le site et dans le calendrier administratif provincial sera d'application.
- 5) Les rencontres sont déterminées par tirage au sort effectué par le CP.
Ce tirage déterminera quelle est l'équipe visitée.
Une équipe ayant joué deux fois consécutivement en déplacement par tirage au sort sera automatiquement visitée pour la 3ème rencontre.
Si lors du tirage deux équipes ayant déjà joué deux fois en déplacement sont opposées, l'équipe visitée sera celle du tirage.
- 6) Jusqu'en ¼ de finales inclus, en cas d'égalité à l'issue des matches, il y a une ou plusieurs prolongations de 5 minutes (3 minutes pour PO, BEF, BEG) jusqu'à la qualification d'une des 2 équipes.
Les demi-finales se jouent par aller-retour.
En cas d'égalité lors du match aller, il n'y a pas de prolongation. En cas d'égalité lors du match retour, il y a prolongation(s) si le match aller s'est terminé sur une égalité ou si le

vainqueur du match retour est différent du match aller ET que la différence de points est identique (une ou plusieurs prolongations de 5 minutes jusqu'à la qualification d'une des deux équipes - 3 minutes pour PO, BEF, BEG).

- 7) Un certain nombre d'équipes désignées par tirage au sort peuvent être dispensées de certain(s) tour(s) suivant le nombre d'inscriptions.
- 8) Les dates prévues pour les matches des différents tours seront fixées par le CP en début de saison.
Les demi-finales retour doivent avoir lieu au plus tard un mois avant la date prévue pour les finales.
Les renseignements concernant la date, l'heure et éventuellement la salle sont transmis, par les clubs visités, au responsable de la Coupe ainsi qu'à leurs adversaires.
Les rencontres peuvent se dérouler en semaine avant ou après la date prévue avec l'accord écrit du club visiteur suivant l'article PC 59 du R.O.I., du responsable de la Coupe "jeunes" et via le formulaire prévu à cet effet ou par e-mail.
En cas de désaccord, la date, l'heure et le lieu seront fixés par le CP.
- 9) Toutes les rencontres doivent se dérouler en salle.
- 10) Les finales auront lieu en deux journées et la salle concernée sera choisie par le CP, en réunion de Comité, saison après saison, dans les différentes parties de la Province.
Un appel aux clubs désireux de l'organisation sera fait via internet.
- 11) Les forfaits donneront lieu aux conséquences prévues à l'article PC73 du R.O.I.
En outre, un forfait en demi-finale, à cause de l'influence qu'il peut avoir sur le déroulement de la compétition, donnera lieu à une amende supplémentaire de 250€ et une amende de 500€ sera appliquée en cas de forfait en finale pour quelque raison que ce soit.
- 12) Les plaintes pour des faits relatifs aux rencontres, pour la qualification d'un joueur, coach, contre les décisions du responsable de la coupe devront être introduites suivant les normes de PJ 28. En même temps, une copie de la plainte devra être envoyée au responsable de la coupe. Le délai pour l'introduction de n'importe quelle plainte, contrairement aux normes du PJ 34, est ramené à 48 h (48 h à partir de la parution sur le site pour les décisions du responsable coupe). Les plaintes sont traitées suivant les normes du PJ 45 - Procédures d'urgence.
- 13) Procédure en cas de réclamation lors d'une finale :
Par dérogation à la partie juridique, toute plainte sera déposée auprès du responsable de la coupe dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire du CP, qui convoquera les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le mercredi suivant à 19 heures au local provincial.
- 14) L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement.
- 15) Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés souverainement par le CP.

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 16 mai 2012

Procédure : Par dérogation à la partie juridique toute plainte sera déposée auprès de l'observateur dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre.
Ce dernier prendra contact avec le Président ou le Secrétaire de la commission play-off.
L'observateur convoque les personnes dont il estime la présence nécessaire pour traiter la plainte le jour suivant à 19 heures au local provincial.

Indemnité : L'observateur du Comité Provincial ainsi que le commissaire de table éventuel reçoivent une indemnité de 17,00 € ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement.
La table officielle sera tenue par les membres des clubs pouvant être assistés d'un commissaire de table désigné par le CP.

Le Président
Notelaers C

Le Secrétaire
Sonveaux R

A approuver par l'Assemblée Provinciale le 26 mai 2012

Rapport d'activités de la Commission Technique et Propagande du Hainaut (CTPH)

Présidente : L. CAPRON

Secrétaire : B. CREMERS

Membres : D. DUPONT, L. RIGAUX, M. CORNEZ, R. GILMAND

Réunions de la Commission :

3 réunions ont eu lieu (18/06, 20/11 et 25/03) + une prévue en juin 2012

Participations :

CAPRON : 3 participations
CREMERS : 3 participations
DUPONT : 3 participations
RIGAUX : 3 participations
CORNEZ : 3 participations
GILMAND : 2 participations

Coachs provinciaux : M. BORREMANS et P. VERDUN – head-coaches assistés de Mme DEL GIACCO T., M. DAMETTO, R. GILMAND.

La Commission Technique et Propagande remercie les clubs qui ont mis leurs installations à la disposition des coachs pour que les entrainements puissent s'effectuer dans les meilleures conditions à savoir : BC Colfontaine, Spirou Basket Jeunes, CB Herseaux, BCJS Estaimpuis, BC Blaton, Belfius Mons-Hainaut 2, BCO St Ghislain, RBCJS Baulet, BF Montagnard.

Bilan de la saison 2011-2012

Voir rapport d'activités ci-dessous.

Pour la première fois depuis l'organisation des JRJ par l'AWBB, les sélections « filles » et « garçons » ont remporté tous leurs matchs ainsi que le Challenge « Flagothier ». Ce fut un 16 sur 16 historique ! Félicitations aux jeunes ainsi qu'à leurs coachs respectifs.

La Présidente
Lucienne CAPRON
11/04/2012

Bilan des activités CTPH « Filles » - Saison 2011-2012

Sélection « 98 »

Les 15 filles retenues (12 effectives + 3 réserves) ont participé aux activités suivantes :

- Stage CTPH d'été de 3 jours à Colfontaine
- 3 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la province)
- 2 matchs amicaux
- 1 JRJ en octobre à Jambes
- Bilan : 4 filles sur 12 ont été repérées pour participer aux activités AWBB

Sélection « 99 »

Les 15 filles retenues (12 effectives + 3 réserves) ont participé aux activités suivantes :

- 10 entraînements CTPH (répartis dans les clubs de la province)
- 1 stage CTPH de 3 jours à Baulet (Toussaint 2011)
- 3 matchs amicaux
- 2 JRJ à Jumet (15/01/12 et 11/03/12)

Bilan : 8 filles sur 12 ont été repérées pour participer aux activités AWBB.

Sélection « 2000 »

Tous les clubs ayant des jeunes filles nées en 2000 ont été contactés par mail.

14 clubs ont répondu à l'appel.

Sur 59 filles signalées, 32 se sont présentées au 1er dépistage.

6 entraînements de dépistage ont été organisés depuis le 29/01/12.

Lysiane RIGAUX

Responsable CTPH « Filles »

Bilan des activités CTPH garçons 2011-2012

Sélection « 98 »

Les garçons retenus ont participé aux activités suivantes:

- 10 entraînements CTPH
- Stage CTPH de 2 jours au mois d'Août à Saint Ghislain
- Stage CTPH de 2 jours à la Toussaint à Baulet
- 2 JRJ
- Classement 1ère JRJ (Jumet 15.01) 1er sur les 5 provinces
- Classement 2e JRJ (Jumet 11.03) 1er sur les 5 provinces
- Classement général final 1er sur les 5 provinces
- Classement général filles et garçons 1er sur les 5 provinces
- Bilan : 3 garçons sur 12 ont été retenus par l'AWBB pour le stage régional de Pâques 2012

Sélection « 99 »

103 garçons ont répondu à l'invitation sur 3 entraînements.

Les absents ont été réinvités à l'entraînement suivant.

5 entraînements ont été organisés depuis le 16.10.2011.

Marcel Cornez

Responsable CTPH « Garçons »

Bilan général

Filles et garçons de la CTPH ont remporté 16 matchs sur 16 et le challenge « Flagothier ».

Un super grand bravo et merci aux clubs qui, après les avoir formés, nous ont confié leurs jeunes prometteurs.

Rapport d'activités de la Commission de Formation des Arbitres (CFA)

La commission de formation arbitres est composée de 11 membres : Renzo Mosciatti (Président), Serge Poffé (Secrétaire), Jean-Michel Brédat, Christian Crappe, Michel Guillaums, Pascal Lecomte, Lucien Lopez, Raphaël Marella, Gilles Martin, Joseph Turrisi et Maurice Vassart (Membres).

Tableaux de présences

Réunions CFA	Convocations	Présences	Excusés
Brédat Jean-Michel	9	8	1
Crappe Christian	9	6	3
Guillaums Michel	9	8	1
Lecomte Pascal	9	6	3
Marella Raphael	9	9	
Martin Gilles	9	9	
Mosciatti Renzo	9	9	
Poffé Serge	9	9	
Turrisi Joseph	9	9	
Vassart Maurice	9	8	1
Lopez Lucien	9	8	1

Réunions Bureau CFA	Convocations	Présences	Excusés
Brédat Jean-Michel	2	1	1
Crappe Christian	2	1	1
Guillaums Michel	2	2	
Lecomte Pascal	2	1	1
Marella Raphael	3	2	1
Martin Gilles	4	4	
Mosciatti Renzo	5	5	
Poffé Serge	5	5	
Turrisi Joseph	4	4	
Vassart Maurice	2	1	1
Lopez Lucien	2	2	

Lors de ces réunions, la CFA a invité des membres de divers comités et départements qui y ont participé.

Une réunion sera encore organisée cette saison.

La CFA a collaboré avec Messieurs BLASIN Nicolas, DECOCK Christian, DEHUY Guy, DELBECQ Didier, DELEPELAERE Jules, DEROO Dirk, DI PAOLO Franck, VARISANO Giancarlo, WALNIER André en qualité de visionneurs et Jules Delepelaere comme convocateur des visionneurs. En cours de saison, Jules Delepelaere nous a informé de son souhait d'être déchargé de la cette tâche. Il fut brièvement remplacé par Raphaël Marella. qui nous a également fait part de son souhait d'être déchargé de cette fonction. Jean-Michel Brédat est actuellement chargé de cette fonction.

Réunion Statutaire et tests physiques

Lors de la réunion statutaire, sur 142 arbitres provinciaux ayant renvoyé leur formulaire d'inscription, 12 absents, 21 excusés. Les tests physiques préalables ont été présentés par 39 arbitres, 2 d'entre eux ne les ont pas réussis. Une séance de rattrapage a eu lieu, 18 arbitres étaient présents, 7 arbitres ont effectué le test et l'ont réussi, 2 arbitres se sont excusés.

Examens écrits pour candidats provinciaux

Trois sessions d'examen ont eu lieu, 27 arbitres se sont présentés, 22 l'ont réussi. La candidature des lauréats comme arbitre provincial a été présentée à l'agrément du Comité Provincial.

Cours d'arbitrage

Un cours d'arbitrage de niveau 1 a été donné par Michel Guillaums avec l'appui de certains membres de la commission de formation. 41 candidats ont suivi le cours assidument.

Un cours d'arbitrage de niveau 3 adapté a été donné par Michel Guillaums avec l'appui de certains membres de la commission de formation. 13 candidats ont suivi le cours, 12 d'entre eux ont réussi les examens théorique et pratique de fin de session. 9 de ses candidats était des arbitres de niveau 1.

Colloques

Deux colloques ont été organisés durant le courant du mois de janvier pour les arbitres officiant en 1ère division provinciale et arbitres officiants dans les autres catégories ainsi que les coaches. Ces colloques furent dispensés par Michel Guillaums et Gilles Martin.

Perfectionnement arbitres P1, P2, futurs candidats régionaux et stage

Une sélection d'arbitres a été déterminée en tenant compte des visionnements de la saison passée et présente, des disponibilités, des tests et de leur présence à l'assemblée statutaire. Ils ont été invités à diriger une rencontre de niveau régional. La rencontre a été filmée et les arbitres visionnés. Un débriefing commun a été fait après le match. Les arbitres ont été invités au débriefing sur la vidéo à Colfontaine après analyse de celle-ci.

Tous les arbitres sélectionnés ont été invités au stage interne à Senefte. Lors de ce stage nous avons pu compter sur l'intervention de Mr Etienne Louvrier, Mr Frank Di Paolo et M. Jaime Andreu. 4 tests théoriques et un physique ont été organisés durant les trois jours de stage. Suite aux conditions météo difficiles, le programme a été adapté. Le match que les arbitres devaient diriger a été remplacé par le visionnement d'un match de nationale 3.

Stage des candidats arbitres régionaux

Après avoir pris connaissance des critères nécessaires (moyenne des visionnements, tests physiques, examens écrits et le stage) un vote secret a eu lieu. Le comité provincial a entériné la proposition de la commission de formation pour l'envoi de deux candidats arbitres régionaux au stage de Spa. Les arbitres sont dans l'ordre alphabétique Bastien Coppenolle et Patrick Diloreto. De plus nous avons proposé un élève pour ce stage qui est Giuliano Picardo. Le stage s'est déroulé les 30, 31/03/12 et 01/04 /12 à Spa. Le Président est rentré de Spa avec une énorme satisfaction. Nos deux candidats ainsi que notre élève ont réussi les tests physiques ainsi que l'écrit. Terminant aux trois premières places sur 16 participants.

Ecoles des jeunes

Michel Guillaums et Jean-Michel Brédat ont pris l'école des jeunes en charge. Les arbitres sélectionnés étaient ceux qui avaient suivi les cours adaptés les 2 dernières années + niveau 2 et 3. Sur 38 candidats invités, 18 étaient présents et plus ou moins 15 aux séances suivantes. Chaque mois une séance était organisée. Des matchs ont été organisés dans divers endroits de la province, les arbitres y ont été visionnés et filmés. Une séance de débriefing sur les vidéos a eu lieu à Quaregnon. Les thèmes abordés lors des séances : Présentation de la CFA et du CP et de notre rôle, programme avec date et thème + promesse de visionnement, respect et mécanique, violation 3"(vidéo), 5, 8 et 24", retour en zone (vidéo) et joueurs blessés, les 2 dernières minutes, vidéo de fautes(verticalité) et usage illégal des mains, statut du ballon, erreurs rectifiables, situations spéciales, vidéo sur les fautes antisportives, act of shooting, test écrit + vidéo fautes offensives.

Réunions décentralisées à l'initiative du groupement des parlementaires

Le président et le secrétaire ont assisté aux réunions. Les clubs ont demandé la liste des arbitres de niveau 1.

Deux listes sont publiées dans les PVs de la CFA, la première est la liste des arbitres qui se sont inscrits pour la saison et qui ont fourni un certificat médical, la deuxième reprend les arbitres pouvant compter pour le PC 1 après avoir transmis au secrétaire de la CFA leur fiche de prestations et qui sont contrôlés par le CP.

Arbitres en formation

Niveau 1 : 91 arbitres inscrits dont les 41 arbitres qui ont suivi le cours lors de cette saison au mois d'octobre.

Sur 50 arbitres inscrits qui ont suivi le cours les saisons passées, 41 ont transmis leur fiche de prestations, 5 ont suivi le cours de niveau 3 adapté et 2 n'ont pas transmis de fiche et ont suivi le cours de niveau 3 adapté.

Sur les 41 arbitres qui ont suivi le cours cette saison, 13 ont transmis leur fiche de prestations et 2 ont suivi le cours de niveau 3 adapté.

Niveau 2 : Les 4 arbitres de niveau 2 ne se sont pas inscrits pour cette saison.

Niveau 3 : Néant

Classement et visionnements

La classification des arbitres a été revue à plusieurs reprises. Pour définir la classification des arbitres, la CFA a tenu compte des cours, des examens, des visionnements, de leurs disponibilités, des tests physiques et de leur présence à l'assemblée statutaire. Lors de la rédaction de ce rapport, 124 évaluations sont parvenues au responsable concernant 54 arbitres.

Réunion des 5 CFA

Renzo, Gilles et Serge ont été aux réunions organisées par le Département Arbitrage afin d'uniformiser et simplifier les documents (fiches d'inscription, rapport d'arbitre, cours d'arbitrage, ...). Ces réunions, rassemblant le comité de rédaction des 5 CFA, avaient entre autres pour but de rediscuter les matières à dispatcher dans les différents niveaux (1, 2 et 3). Il a également été décidé de mettre en place une plate-forme didactique virtuelle (sur l'Internet) en ce qui concerne les cours de niveau 1. Les invités présents se sont répartis la rédaction des différentes parties afin de rendre le plus explicite possible le cours de niveau 1. La première échéance évoquée pour la mise en ligne de ces cours est le mois d'août 2012. Soulignons également que le centre AWBB sera partenaire des 5 CFA pour tout ce qui concerne les séquences vidéo et démonstrations, illustrations de nos propos.

Divers

La CFA remercie tous les clubs qui ont mis à disposition leurs installations et leur matériel.

Le 06/04/2012,
Renzo Mosciatti
Président

Serge Poffé
Secrétaire